

**4 écoles
Accès sur concours
Admission à Bac+2 et Bac+3**

Deviens

Diplôme d'État
grade Master

Paysagiste -

Concepteur

Qu'est-ce qu'un Paysagiste-concepteur ?

Le métier de Paysagiste-concepteur se définit par une **large pratique allant de la conception de parcs et jardins à l'aménagement des espaces publics jusqu'au grand territoire**, que ce soit en milieu urbain, péri-urbain et rural. **Créatif et sensible aux problématiques environnementales**, il exerce un art de la transformation par le projet de paysage depuis sa planification, en mission d'étude ou de conseil, jusqu'à sa mise en œuvre.

La question du paysage est aujourd'hui fortement liée à celles du **développement durable**, des transitions et de la prise en compte des usages dans la perspective d'améliorer le bien-être des populations.

Dans ce contexte, le Paysagiste-concepteur **structure et organise l'espace** par une réflexion globale et continue, **à la croisée des disciplines**.

Il est de plus en plus amené à jouer **un rôle de médiation** pour favoriser la compréhension et l'appropriation de ces enjeux par les différents acteurs du territoire.

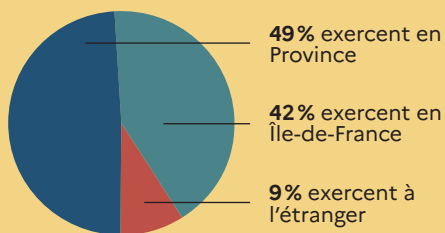
Avec une ambition partagée, celle de **concilier qualité de vie et réponses concrètes et durables** aux besoins ou fonctionnalités des lieux.



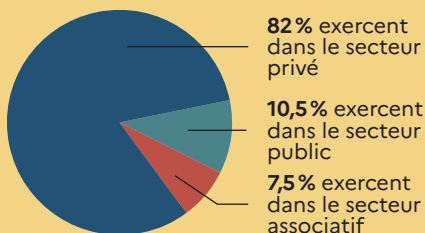
Les débouchés, deux ans après le diplôme (enquête 2020) :

- 80% des élèves sont en activité
- Près de 70% des emplois salariés sont des CDI
- 6% travaillent en indépendant
- La rémunération annuelle brute est de 29 000 euros en moyenne

Lieux d'exercice de la profession



Secteurs d'activité



Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Quelle formation?

Le métier de Paysagiste-concepteur est accessible par la formation conduisant au **Diplôme d'État de Paysagiste (DEP)** conférant le **grade de Master**. Cette formation est ouverte à Bac + 2 et Bac + 3.

L'accès à la première année de ce cursus organisé sur 3 ans s'effectue par un concours commun aux quatre écoles habilitées à délivrer le diplôme :

- **L'École nationale supérieure de paysage** (sites de Versailles et Marseille),
- **L'École de la nature et du paysage Blois** (INSA-CVL-ENP Blois),
- **L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux** (ENSAP Bordeaux)
- **L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille** (ENSAP Lille).

Ces écoles proposent également, après le baccalauréat, un cycle préparatoire aux études de paysage (CPEP). Informations et inscriptions sur Parcoursup.fr.

Le concours comporte une voie externe, une voie interne et l'admission sur titre.

La voie externe

L'accès en 1^{ère} année de la formation conduisant au DEP est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de deux ans et ayant validé 120 ECTS* ou en cours de validation. Chaque candidat doit s'inscrire au concours commun (voir modalités au dos). Dès son inscription, le candidat émet ses vœux d'affectation dans un ordre préférentiel. L'affectation dans une des quatre écoles se fait en prenant en compte les vœux des candidats et le rang de classement final.

La voie interne

La voie interne est exclusivement ouverte aux candidats ayant déjà validé un cycle préparatoire d'études de paysage (CPEP) en 2 ans conférant 120 ECTS* dans l'une des quatre écoles délivrant le DEP.

L'admission sur titre

Cette voie d'accès est ouverte aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme national ou européen de niveau Bac + 3 et ayant une formation pratique du projet et des savoirs disciplinaires en lien avec le paysage. Les candidats ne remplissant pas ces conditions peuvent faire une demande de validation d'études supérieures. L'admission est prononcée sur la base de l'évaluation d'un dossier et dans la limite des places ouvertes dans les différents établissements autorisés à délivrer le DEP.

* ECTS : European Credits Transfer System



Informations pratiques pour la rentrée 2021

Calendrier des inscriptions et des épreuves

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
Voie externe		Pré-inscriptions en ligne et envoi du dossier de confirmation d'inscription du 4 février au 21 mars 2021 inclus			Épreuves d'admission les 19 (écrits), 20 et 21 (oraux) mai 2021		Résultats à partir du 12/07 (sous réserve)
Voie interne		Pré-inscriptions en ligne et envoi du dossier de confirmation d'inscription du 1 ^{er} au 22 février 2021 inclus				Date limite d'envoi du dossier professionnel d'admission le 1 ^{er} juin 2021	
Admission sur titre	Pré-inscriptions en ligne et envoi du dossier de candidature complet du 5 janvier au 7 février 2021 inclus		Entretiens individuels au sein des écoles entre le 25 février et le 5 mars 2021				Résultats le 15/03 (sous réserve)

- **Pré-inscriptions sur** www.ecole-paysage.fr
- **Inscriptions** auprès du Secrétariat national du concours, localisé à l'École nationale supérieure de paysage - 10, rue du Maréchal-Joffre, 78000 Versailles
- **Informations** : www.ecole-paysage.fr, concours@ecole-paysage.fr ou 01 39 24 62 17

Journées Portes Ouvertes

Pour en savoir plus sur la formation, le concours et les différentes écoles, des Journées Portes Ouvertes sont organisées (modalités sur les sites Internet de chaque école) :

- le **samedi 23 janvier 2021** pour l'ENSAP Bordeaux et l'ENSAP Lille
- les **vendredi 29 et samedi 30 janvier 2021** pour l'École nationale supérieure de paysage (sites de Versailles et de Marseille)
- le **samedi 6 février 2021** pour l'INSA-CVL-ENP Blois